LIBERTY-JOB

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE FORMATION

Version mise à jour au regard du Guide de lecture Qualiopi V10 - Novembre 2026

Raison sociale	LIBERTY-JOB SARL
Siège social	653 chemin de Lucq - 40290 HABAS
SIRET / RCS	850 354 200 00014 - RCS DAX
N° de déclaration d'activité	75 40 01497 40
Contact	direction@liberty-job.com - www.liberty-job.com

La déclaration d'activité ne vaut pas agrément de l'État.

Document contractuel à remettre avant toute commande et à annexer au devis, à la convention ou au contrat de formation.

1. Objet, champ d'application et opposabilité

Les présentes conditions générales de vente et de formation, ci-après « CGV », régissent les prestations de formation professionnelle, d'accompagnement, d'évaluation, de certification lorsqu'elle est prévue, ainsi que les prestations d'étude ou de conseil réalisées par LIBERTY-JOB.

Elles s'appliquent aux clients professionnels, financeurs, donneurs d'ordre et, sous réserve des dispositions impératives qui leur sont propres, aux personnes physiques finançant elles-mêmes leur formation. Les conditions particulières figurant au devis, à la convention ou au contrat de formation prévalent sur les présentes CGV en cas de contradiction.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des CGV dans leur version communiquée au Client avant la contractualisation. Une modification ultérieure n'est applicable aux commandes en cours qu'avec l'accord écrit des parties.

2. Informations précontractuelles, analyse du besoin et contractualisation

Avant l'inscription, LIBERTY-JOB communique une information accessible, à jour et vérifiable sur la prestation : prérequis ou absence de prérequis, objectifs opérationnels et évaluables, public visé, durée, programme, modalités d'accès et délais, tarifs, contacts, méthodes et moyens pédagogiques, modalités de suivi et d'évaluation, accessibilité aux personnes en situation de handicap et, le cas échéant, caractéristiques de la certification visée.

LIBERTY-JOB réalise ou exploite une analyse du besoin du bénéficiaire, en lien avec le Client et/ou le financeur. Un positionnement ou une évaluation des acquis à l'entrée peut être organisé afin de vérifier les prérequis, mesurer les écarts et adapter le parcours.

La vente est formée après réception, dans sa période de validité, du devis, de la convention ou du contrat signé par une personne habilitée. Pour une personne physique finançant elle-même sa formation, un contrat conforme aux articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail est conclu avant l'inscription définitive et avant tout paiement.

3. Formations certifiantes et évaluations

Lorsque la prestation prépare à une certification inscrite au RNCP ou au Répertoire spécifique, les documents contractuels ou le programme précisent notamment le libellé exact, le code RNCP/RS, le certificateur, la date d'enregistrement, le niveau le cas échéant, les blocs de compétences, les modalités d'évaluation, les possibilités de rattrapage, les équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés disponibles.

LIBERTY-JOB respecte les exigences formelles de l'autorité de certification pour l'inscription et la présentation des candidats. La délivrance de la certification relève exclusivement du jury ou du certificateur compétent. Sauf engagement exprès, LIBERTY-JOB est tenue à une obligation de moyens et ne garantit ni la réussite à l'examen ni l'obtention de la certification.

En cas de validation partielle ou d'échec, un nouveau passage peut être proposé sous réserve des règles du certificateur, de la disponibilité d'une session et d'une tarification précisée au devis. Aucun tarif de rattrapage ne s'applique s'il n'a pas été communiqué et accepté avant l'inscription.

4. Modalités de réalisation

4.1 Présentiel, intra et interentreprises

Les dates, horaires, lieux, effectifs et moyens sont précisés dans les documents contractuels et convocations. Pour une formation intra-entreprise, le Client garantit la conformité, la sécurité, l'accessibilité et l'assurance des locaux et équipements qu'il met à disposition. LIBERTY-JOB peut demander toute adaptation nécessaire au bon déroulement de la prestation.

4.2 Formation à distance ou hybride

Pour toute séquence à distance, LIBERTY-JOB précise les prérequis techniques, le mode d'accès, la répartition synchrone/asynchrone, les activités à réaliser, les durées estimées, l'assistance technique et pédagogique ainsi que les modalités de contrôle de l'assiduité et de la progression. Le bénéficiaire s'engage à disposer d'un équipement, d'une connexion et d'un environnement compatibles.

4.3 Ressources et suivi

Les ressources pédagogiques sont mises à disposition selon les modalités annoncées. Leur accès est personnel. LIBERTY-JOB assure la traçabilité de l'assiduité, des travaux, évaluations, connexions ou émargements et peut relancer le bénéficiaire en cas d'inactivité ou de risque de décrochage.

5. Accessibilité et situation de handicap

LIBERTY-JOB s'inscrit dans une démarche d'accessibilité universelle. Le bénéficiaire ou le Client est invité à signaler, le plus en amont possible, toute situation de handicap ou besoin de compensation utile à l'organisation de la formation ou des évaluations. L'absence de signalement ne prive pas le bénéficiaire de la possibilité de solliciter un aménagement en cours de parcours.

Après échange avec la personne concernée et, si nécessaire, mobilisation du référent handicap Sandrine LOUCHET et de partenaires spécialisés, LIBERTY-JOB étudie les adaptations raisonnables possibles : rythme, supports, modalités pédagogiques, accessibilité numérique, organisation matérielle ou aménagement des évaluations selon les règles du certificateur. Si l'adaptation demandée ne peut être mise en œuvre, une orientation vers une solution ou un partenaire adapté est recherchée.

6. Engagement, assiduité et prévention des ruptures

Le bénéficiaire s'engage à participer avec assiduité, respecter les horaires, réaliser les activités et évaluations prévues et informer sans délai LIBERTY-JOB de toute difficulté susceptible d'affecter son parcours. Les absences sont tracées et, le cas échéant, communiquées au Client ou au financeur dans le respect des règles applicables.

Pour les formations d'une durée supérieure à deux jours, LIBERTY-JOB met en œuvre des mesures de prévention des ruptures : suivi de l'engagement, relances, entretien, analyse de la difficulté, proposition d'adaptation, médiation ou orientation. Les solutions sont appréciées selon la situation, les exigences de la formation et les règles du financeur.

7. Respect, prévention des violences, harcèlements et discriminations

LIBERTY-JOB garantit un environnement de formation respectueux, inclusif et sécurisé. Sont interdits toute violence, violence sexiste ou sexuelle, harcèlement moral ou sexuel, agissement sexiste, discrimination, intimidation, représailles ou comportement portant atteinte à la dignité ou à la sécurité d'une personne.

Tout bénéficiaire, intervenant ou partie prenante peut signaler une situation à la référente désignée Sandrine LOUCHET par LIBERTY-JOB, par écrit à direction@liberty-job.com ou demander un entretien confidentiel. Le signalement fait l'objet d'un accusé de réception, d'une analyse impartiale, de mesures de protection adaptées, d'un suivi et d'une clôture tracée. Les données sont consignées dans un registre confidentiel à accès limité.

LIBERTY-JOB peut prendre toute mesure conservatoire nécessaire, organiser une médiation lorsque la situation s'y prête, interrompre temporairement la participation d'une personne ou prononcer une exclusion dans le respect du règlement intérieur et des droits de chacun. Les faits susceptibles de constituer une infraction peuvent être signalés aux autorités compétentes.

8. Évaluations, attestations et amélioration continue

LIBERTY-JOB évalue l'atteinte des objectifs de la prestation au moyen d'outils adaptés : quiz, mises en situation, exercices, productions, évaluations intermédiaires ou finales. Une attestation de fin de formation ou de réalisation est délivrée selon les règles applicables et les éléments effectivement réalisés.

Les bénéficiaires sont sollicités pour une évaluation des contenus et des enseignements, distincte du questionnaire général de satisfaction. LIBERTY-JOB recueille également, selon des modalités adaptées, les appréciations du Client, des équipes pédagogiques et du financeur. Les résultats, difficultés, réclamations et risques identifiés alimentent les actions d'amélioration continue.

9. Prix, TVA et frais

Les prix sont indiqués en euros, hors taxes ou toutes taxes comprises selon le régime applicable et le devis. Sauf mention contraire, les frais de déplacement, hébergement, restauration, location de salle, matériel spécifique, certification ou rattrapage ne sont pas inclus et font l'objet d'une information préalable.

Pour les prestations d'étude ou de conseil, les modalités de facturation au forfait, à la journée ou au temps passé sont précisées dans la proposition commerciale. Aucun frais de gestion additionnel n'est facturé s'il n'a pas été expressément indiqué et accepté.

10. Facturation et paiement

10.1 Clients professionnels

Sauf conditions particulières, un acompte de 30 % est facturé à la commande. Le solde est payable par virement à réception date de facture. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Toute somme non payée à l'échéance entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard au taux de refinancement de la Banque centrale européenne applicable majoré de dix points, sans pouvoir être inférieur à

trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs lorsque les frais exposés sont supérieurs.

En cas de retard, LIBERTY-JOB peut, après information du Client et sous réserve des obligations légales ou du financeur, suspendre les prestations non encore exécutées jusqu'au complet paiement.

10.2 Personnes physiques finançant elles-mêmes leur formation

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai légal de rétractation de dix jours à compter de la signature du contrat. À l'expiration de ce délai, le premier paiement ne peut excéder 30 % du prix convenu. Le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation selon le calendrier prévu au contrat.

11. Financement par un tiers

Lorsque le Client sollicite un financement par un OPCO, France Travail, la Caisse des dépôts, une administration ou tout autre tiers, il lui appartient d'accomplir les démarches dans les délais et de transmettre l'accord de prise en charge avant le démarrage. L'accord de financement ne libère pas le Client de ses obligations tant que la prise en charge et, le cas échéant, la subrogation n'ont pas été confirmées par écrit.

En cas de refus, prise en charge partielle, absence d'éligibilité, non-paiement par le financeur imputable au Client ou au bénéficiaire, ou non-réalisation du parcours pour une cause non imputable à LIBERTY-JOB, le reste à charge est facturé au Client selon les conditions contractuelles et les règles du financeur.

12. Rétractation, annulation, report et remplacement

12.1 Rétractation du particulier autofinancé

Le stagiaire personne physique finançant lui-même sa formation peut se rétracter dans les dix jours suivant la signature du contrat, par lettre recommandée avec avis de réception. Lorsqu'un droit de rétractation de quatorze jours est applicable à un contrat conclu à distance ou hors établissement, le délai le plus favorable s'applique. Toute demande d'exécution avant l'expiration du délai applicable doit être expresse et respecter les dispositions impératives du Code de la consommation.

12.2 Annulation ou report par le Client professionnel

Sauf conditions particulières, toute annulation ou demande de report doit être adressée par écrit. Les sommes ci-dessous constituent une indemnité de dédit, non imputable sur les fonds de la formation professionnelle :

- plus de 30 jours ouvrés avant le début : aucune indemnité, hors frais externes non remboursables engagés avec accord du Client ;
- de 30 à 15 jours ouvrés : 50 % du prix de la prestation annulée ;
- moins de 15 jours ouvrés : 100 % du prix de la prestation annulée.

LIBERTY-JOB peut accepter le remplacement d'un participant par une personne présentant un profil et des prérequis compatibles, sans frais jusqu'à cinq jours ouvrés avant le démarrage. Au-delà, les coûts administratifs ou de positionnement supplémentaires préalablement annoncés peuvent être facturés.

12.3 Annulation ou report par LIBERTY-JOB

LIBERTY-JOB peut reporter une session en cas d'effectif insuffisant, d'indisponibilité majeure d'un intervenant, de problème de sécurité ou de force majeure. Le Client est informé dans les meilleurs délais. Une nouvelle date ou une solution équivalente est proposée. À défaut d'accord, les sommes perçues au titre de la prestation non réalisée sont remboursées, sans autre indemnité sauf disposition impérative contraire.

13. Abandon, cessation anticipée et absence

En cas d'abandon ou de cessation anticipée imputable au bénéficiaire ou au Client, les heures effectivement réalisées sont facturées au titre de la formation. Les sommes correspondant aux prestations non réalisées ne peuvent être facturées comme frais de formation ; une indemnité distincte peut toutefois être due si elle est prévue au contrat, proportionnée et non imputable sur les fonds de la formation professionnelle.

En cas de force majeure dûment reconnue empêchant le bénéficiaire de poursuivre, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata de leur valeur prévue au contrat. Les justificatifs utiles doivent être transmis dans les meilleurs délais.

14. Réclamations, difficultés et médiation

Toute difficulté ou réclamation peut être adressée par écrit à LIBERTY-JOB, 653 chemin de Lucq, 40290 HABAS, ou à direction@liberty-job.com. LIBERTY-JOB accuse réception, analyse la demande, apporte une réponse motivée et trace le traitement ainsi que les mesures correctives ou préventives retenues.

Lorsqu'un litige concerne un consommateur et après réclamation écrite préalable restée sans solution, celui-ci peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève LIBERTY-JOB. Coordonnées du médiateur : [À COMPLÉTER AVANT DIFFUSION]. La plateforme européenne de règlement en ligne des litiges n'étant plus en service depuis le 20 juillet 2025, aucune référence à cette plateforme ne doit être maintenue dans les CGV.

15. Propriété intellectuelle

Les contenus, supports, méthodes, outils, vidéos, documents et ressources remis ou accessibles dans le cadre de la prestation sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et demeurent la propriété de LIBERTY-JOB ou de leurs titulaires. Le bénéficiaire dispose d'un droit d'usage personnel, non exclusif et non transférable pour les seuls besoins de sa formation.

Sauf autorisation écrite préalable, sont interdits la reproduction, l'enregistrement, la diffusion, la mise à disposition de tiers, l'adaptation, la commercialisation et l'utilisation des contenus pour former d'autres personnes. Les productions du bénéficiaire demeurent sa propriété, sous réserve des droits de tiers et des autorisations nécessaires à leur évaluation.

16. Confidentialité et données personnelles

Chaque partie s'engage à préserver la confidentialité des informations non publiques reçues dans le cadre de la relation contractuelle. Cette obligation ne s'applique pas aux informations déjà publiques, obtenues licitement d'un tiers ou dont la communication est imposée par la loi, un financeur, un certificateur ou une autorité compétente.

LIBERTY-JOB traite les données personnelles nécessaires à la gestion des inscriptions, à l'exécution et au suivi des formations, aux évaluations, à la facturation, au respect de ses obligations légales et à l'amélioration de la qualité. Les données sont accessibles aux personnes habilitées et, dans la limite nécessaire, aux financeurs, certificateurs, sous-traitants ou autorités compétentes.

Les personnes concernées disposent, selon le traitement, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Toute demande peut être adressée à direction@liberty-job.com. Les durées de conservation sont définies selon la finalité, les prescriptions légales et les obligations de preuve.

17. Sous-traitance et intervenants externes

LIBERTY-JOB peut recourir à des intervenants externes ou sous-traitants sélectionnés au regard de leurs compétences et des exigences de la prestation. Les missions, moyens, conditions de réalisation, suivi, durée et rémunération sont contractualisés. LIBERTY-JOB assure le pilotage et la traçabilité de leur conformité au Référentiel national qualité pour les missions qui leur sont confiées.

Lorsqu'une habilitation de certificateur est requise, LIBERTY-JOB vérifie que les conditions de l'habilitation autorisent l'intervention envisagée et conserve les justificatifs nécessaires.

18. Responsabilité, assurance et force majeure

LIBERTY-JOB répond des dommages directs prouvés résultant d'un manquement qui lui est imputable. Sauf faute lourde, dol, dommage corporel ou disposition impérative contraire, sa responsabilité est plafonnée au montant hors taxes payé au titre de la prestation à l'origine du dommage. Les pertes indirectes, pertes d'exploitation, de chiffre d'affaires, de données ou d'opportunité ne sont pas indemnisables.

Aucune partie n'est responsable d'un manquement dû à un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. La partie empêchée informe l'autre sans délai, justifie l'événement et prend les mesures raisonnables pour en limiter les effets. Si l'empêchement se prolonge, les parties recherchent prioritairement un report ou une adaptation.

19. Communication et droit à l'image

Le nom, la marque ou le logo du Client ne peuvent être utilisés comme référence commerciale qu'avec son accord écrit préalable. Toute prise de vue, captation audio ou vidéo identifiable d'un bénéficiaire fait l'objet d'une information et, lorsque requis, d'une autorisation distincte, spécifique et révocable pour l'avenir.

20. Droit applicable, règlement amiable et juridiction

Les CGV sont soumises au droit français. Les parties recherchent une solution amiable avant toute action judiciaire. Pour les litiges entre professionnels, à défaut d'accord amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunal de commerce de Dax, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, sous réserve des règles impératives. Pour un consommateur, les règles légales de compétence territoriale s'appliquent.

21. Dispositions finales

Si une clause est déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations demeurent en vigueur. Le fait de ne pas se prévaloir temporairement d'une clause ne vaut pas renonciation. Les titres facilitent la lecture et ne modifient pas la portée des stipulations.